



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### CONVOCAATION

Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

### THEME : FINANCES 2

**OBJET** : AVANCE SUR  
SUBVENTION MUNICIPALE  
A L'OFFICE DU TOURISME.

**Etaient Présents** : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

### **Etaient Représentés** :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.  
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.  
BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.  
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

### **Absents-Excusés** :

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Renée PETELET.

Dans l'attente du vote des subventions au budget 2013, afin d'assurer les charges de fonctionnement du premier trimestre de l'Office du Tourisme, il est proposé au conseil municipal de décider d'attribuer une avance de 250 000,00 euros sur la subvention annuelle.

Cette avance sera imputée sur l'exercice 2013 et versée début février.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Afin de respecter le quorum, Monsieur le Maire prend l'entière responsabilité de ne pas faire sortir de la salle du conseil les 22 élus siégeant au comité directeur de l'office du tourisme, seuls le président et la vice-présidente ne prendront pas part au vote.

Monsieur Alain NICOLOSO n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal, est sorti de la salle du conseil et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (PEYTHIEU Eric).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 13 FEV. 2013

PUBLIÉ LE 13 FEV. 2013

NOTIFIÉ LE 13 FEV. 2013